

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 janvier 2012 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mmes Lucie Désilets, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

MM Michel Gervais, Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Francine Chabot, commissaire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Il est 21 h 25.

35-CE-2011-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 et ajournée au 6 décembre 2011
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Comité exécutif à l'aide de moyens de communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 Octroi de contrat – services d'expertise en travaux d'amiante
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
  - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

36-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Parent que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

37-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2011 ET AJOURNÉE AU 6 DÉCEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 et ajournée au 6 décembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

38-CE-2011-2012

**RÈGLEMENT PERMETTANT AUX COMMISSAIRES DE PARTICIPER À  
UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF À L'AIDE DE MOYENS DE  
COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** que les articles 169 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* permettent aux commissaires de participer à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication, si un règlement est adopté en ce sens;

**CONSIDÉRANT** que le projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication* a été transmis à tous les conseils d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de règlement a été soumis au Comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** l'avis public donné le 26 octobre 2011, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :**

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires adopte le *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication* tel que présenté;
- 2° **DE** publier un avis public indiquant la date de l'entrée en vigueur de ce règlement, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adoptée à l'unanimité**

39-CE-2011-2012

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'EXPERTISE EN TRAVAUX  
D'AMIANTE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a recours à des services d'expertise en travaux d'amiante pour l'ensemble de ses bâtisses;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5.3.2.3 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire établit que « pour tout contrat relatif à des travaux de construction d'un montant de 100 000 \$ et plus, le recours à la concurrence par appel d'offres public est requis »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour établir un contrat à exécution sur demande avec un prestataire de services d'expertise en travaux d'amiante;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des services d'expertise en travaux d'amiante pour l'ensemble des bâtisses de la Commission scolaire soit octroyé à « Amiante Proconsult inc. » pour un montant approximatif de 117 555,00 \$, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2012 au 31 janvier 2015, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 janvier 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat à exécution sur demande et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

40-CE-2011-2012

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Gervais :

**D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de 610,61 \$ pour la période du 25 octobre au 3 décembre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 35.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale